

Au cœur de
votre quotidien

toulouse
métropole

CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Jeudi 8 décembre à Toulouse

CONTACT PRESSE
Service de presse – Toulouse Métropole
service.presse@toulouse-metropole.fr
Tél 05 61 22 21 47

§ FINANCES

Délibération 4.1. Un budget maîtrisé malgré une situation économique incertaine

Le budget primitif pour l'année 2023 s'est construit dans un contexte d'incertitude au niveau économique et financier. Les dernières prévisions publiées par la Banque de France en septembre tablent sur un scénario central de progression du PIB de +0,5 % et la Banque Centrale Européenne prévoit une inflation de 4,7%.

Ce contexte inflationniste pèse sur les prévisions des charges de Toulouse Métropole avec une progression importante des charges de fonctionnement, notamment les fluides (+4 M€), les dépenses sur marchés indexés (+2,5 M€) ou encore de la masse salariale suite à la révision du point d'indice en 2022 (+5 M€ en année pleine).

Dans ce cadre, le Projet de Loi de Finances et le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques prévoient **des mesures fiscales et de lutte contre l'inflation** :

- Suppression de la CVAE confirmée d'ici 2024
- Participation des collectivités à la réduction du déficit public : évolution des DRF à un rythme inférieur de 0,5 point au taux d'inflation sur la période 2023-2027

La collectivité poursuit, quant à elle, ses efforts de soutien **au pouvoir d'achat des ménages**.

Alors que de nombreuses collectivités annoncent des hausses d'impôts, Toulouse Métropole poursuit sa politique de stabilité fiscale avec aucune augmentation d'impôts depuis 2015.

Dans le domaine de la mobilité, **les tarifs de Tisséo Collectivités demeurent parmi les plus faibles de France notamment pour les jeunes et les seniors** alors que le réseau se déploie et s'adapte toujours plus aux besoins des habitants pour faciliter leurs déplacements dans la métropole.

Le prix de l'eau est également parmi les plus faibles des grandes villes tout en développant la sécurité de l'approvisionnement et du traitement. **De multiples aides ont été mises en œuvre** pour aider les foyers à acheter des vélos électriques, des véhicules électriques moins polluants et à engager la rénovation thermique de leur logement.

L'exercice 2023 sera notamment marqué par **l'autonomisation du Théâtre et de l'Orchestre du Capitole ainsi que par l'accueil à Toulouse de la Coupe du monde de Rugby 2023**.

- Le Théâtre et l'Orchestre du Capitole deviennent Établissement Public Administratif au 1er janvier 2023 et la gestion financière de l'équipement culturel est remplacée par une subvention au futur établissement public.
- Le Stadium accueillera 5 matchs de la Coupe du monde de Rugby en 2023. Cet évènement génère des dépenses et recettes complémentaires sur l'exercice, dont l'effet sur l'épargne approchera les 4 M€.

Le budget primitif de Toulouse Métropole pour l'exercice 2023 tous budgets confondus au vote de ce conseil, s'établit à 2.102.760.197,11 € en dépenses et 2.118.974.900,11 € en recettes.

Délibération 4.31. Toulouse Métropole adopte un règlement plus lisible et plus cohérent pour attribuer ses subventions

Une volonté collective a émergé lors d'un précédent Conseil de la Métropole pour travailler à la lisibilité et la transparence des critères dans l'attribution des subventions. Un groupe de travail associant des élus de l'ensemble des groupes politiques (majorité et minorité) a travaillé autour de ces enjeux.

Aujourd'hui, la proposition de mettre en œuvre un règlement d'attribution des subventions aux associations est le fruit du travail collaboratif et transverse entre les élus et les services. Il s'inscrit dans un processus d'harmonisation de l'instruction des demandes de subventions et doit faciliter la lisibilité des critères retenus pour l'attribution.

Il répond aux objectifs suivants :

- définir les modalités et les conditions d'attribution des subventions en cohérence avec les compétences de la collectivité et les politiques publiques locales,
- délimiter le cadre général des interventions de la collectivité vis-à-vis des porteurs de projets,
- contrôler l'engagement du bénéficiaire en termes d'actions.

§ EAU

Délibération 6.1. Sensibilisation et Education au domaine de l'Eau : création du premier Comité Métropolitain de l'Eau des jeunes

De par sa proximité vis-à-vis des usagers de l'eau, Toulouse Métropole est un acteur majeur qui touche les professionnels mais aussi le grand public. Eau de Toulouse Métropole informe et participe à la sensibilisation et à l'éducation à l'eau.

Aujourd'hui, l'objectif de Toulouse Métropole est de poursuivre la sensibilisation notamment en intensifiant des animations en milieu scolaire et périscolaire sur le thème de l'eau et de l'assainissement. Le projet ambitieux et collaboratif porté par Toulouse Métropole pour la sensibilisation des plus jeunes aux enjeux et priorités du bassin Adour-Garonne répond précisément aux caractéristiques d'EDUC'EAU, à savoir des actions originales, nouvelles et reproductibles.

Ce projet impliquera plusieurs classes scolaires sur toute la Métropole (niveau primaire) dans un travail de conception d'outils de communication via des podcasts qui seront ensuite utilisés comme outil de réflexion, communication et sensibilisation auprès d'un plus large public.

Cette étape débouchera enfin, à l'instar de la gouvernance stratégique mise en œuvre depuis 2020, sur la création du premier Comité Métropolitain de l'Eau des jeunes qui regroupera, a minima deux fois par an, un jeune ambassadeur de l'Eau par commune. L'objectif principal de ce comité sera de proposer des actions qui pourraient être mises en œuvre par Eau de Toulouse Métropole.

§ PROPRETE

Délibération 10.1. Toulouse Métropole accentue son action en faveur de la propreté de l'espace public

Parce que la propreté de l'espace public est l'affaire de tous, Toulouse Métropole renforce ses actions de sensibilisation auprès des usagers. D'ici mai 2023, une équipe de jeunes en service civique mènera des actions concrètes de sensibilisation et de pédagogie sur le terrain. Elle interviendra sur :

- la lutte contre les jets de mégots (distribution de cendriers de poche, sensibilisation des fumeurs lors d'événements ponctuels)
- l'information au sujet du tri hors-foyer (corbeilles sur l'espace public et points d'apports volontaires dans les parcs et jardins)
- la lutte contre les dépôts sauvages (informations sur la valorisation et le recyclage des encombrants auprès des étudiants)

§ ECOLOGIE

Délibération. 16.2. Valoriser les canaux pour améliorer le cadre de vie des habitants

Toulouse Métropole a décidé de mettre en œuvre un Programme Opérationnel de Valorisation des Canaux sur la période 2021-2026, en collaboration avec Voies Navigables de France. L'ambition est de poursuivre les actions de valorisation paysagère, patrimoniale et touristique des canaux toulousains initiées avec le Plan Canal sur la période 2014-2020, et en cohérence avec le plan de gestion du bien UNESCO Canal du Midi et le projet Grand Parc Canal.

Ce programme porte sur des travaux de requalification et de valorisation des canaux à court terme, selon trois axes d'interventions :

- Améliorer le cadre de vie des habitants et s'adapter au changement climatique. Parmi les projets : la végétalisation du Boulevard de Genève, du chemin du Prat-long, et des études et travaux de raccordement aux réseaux de pistes cyclables et itinéraires piétons des quartiers fluviaux (Monplaisir-Demoiselles...)
- Combiner le développement des modes doux le long des canaux et le tourisme fluvial, en travaillant sur les accès et la signalétique par exemple et l'organisation de manifestations
- Préserver et valoriser le bien « Canal », ainsi des études et travaux sont engagés pour la réfection des berges. Des actions de mise en valeur sont également prévues (réalisation de la fresque du "brochet", éléments patrimoniaux...)

Toulouse Métropole prévoit un financement à hauteur de 2,8 M€ et comme pour le Plan Canal précédent, des dossiers de subventions vont être déposés auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région et de Voies Navigables de France.

Délibération 16.6. Toulouse Métropole poursuit son engagement pour la transition agricole et alimentaire du territoire

Pour accompagner la transition agricole et alimentaire et permettre l'accès de tous à une alimentation de proximité, saine et durable, Toulouse Métropole met en œuvre des actions concrètes dans le cadre de son PAAM (Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain).

La première séquence de ce projet sur la période 2019-2022 a permis la réalisation d'actions telles que le soutien auprès de 4 projets agricoles pilotes, l'émergence de l'écopôle EDENN, le défi foyer à alimentation positive ou la mobilisation de 850 000 € pour 23 actions sur le territoire.

La feuille de route proposée pour la période 2023-2026 se décline autour de quatre grandes priorités :

- Préserver le capital nourricier en protégeant les 10.600 ha de surface agricoles utiles et en accompagnant les projets d'installation
- Renforcer le rôle moteur des restaurations collectives publiques ou privées pour augmenter la part des produits locaux en circuit court
- Soutenir la structuration de filières locales en renforçant les contrats de réciprocité et en s'appuyant sur le MIN
- Sensibiliser et faciliter l'accès à une alimentation saine, durable et soutenir la structuration de réseaux alimentaires de proximité et solidaires.